Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503360-20260423-192026CM-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de FOUGERES-VITRE
Canton de VAL COUESNON
Commune de LE TIERCENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

Date de convocation : 17/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE TIERCENT se sont réunis à la salle communale de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : HUBERT Christian, BOUCQUE Nathalie, COIRRE Jean-Pierre, STALMARSKI Laurence, HUARD Christophe, HURAULT Gérard, ETIENNE Magali, LOISEAU Hervé, LUETTE Héléna.
Le Conseil a choisi pour secrétaire : ETIENNE Magali.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

19/2026/CM – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Financier Unique de l'année 2025 :

Excédent de fonctionnement 2025	59 956.69 €
Déficit d'investissement 2025	- 3.540.37 €

TOTAL EXCEDENT	**56 416.32 €**

Par délibération en date du 3 mars 2026, le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS. Par conséquent il convient de reprendre les résultats de clôture du budget du CCAS au budget primitif 2026 de la commune.

Résultat de clôture de la section de fonctionnement du CCAS : 750,64 €

Résultat de clôture de la section d'investissement du CCAS : 7 600 €

Résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget principal et du budget CCAS = 59 956,69 + 750,64 = **60 707.33 €**

Résultat cumulé de la section d'investissement du budget principal et du budget CCAS = – 3 540,37 + 7 600 = **4 059.63 €**

Comme il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2026, il n'y a pas lieu d'affecter une partie ou la totalité du résultat de la section de fonctionnement 2025 au budget primitif 2026 au compte 1068.

MAIRIE
35460 LE TIERCENT
Tél : 02-99-95-01-13
Email : mairie.letiercent@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503360-20260423-192026CM-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de FOUGERES-VITRE
Canton de VAL COUESNON
Commune de LE TIERCENT

Monsieur le Maire propose :

1/ d'affecter la somme de **60 707,33** € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » compte de fonctionnement en recette

2 / d'affecter la somme de **4 059.63 €** au compte 001 « excédent d'investissement reporté » compte d'investissement en recette

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité acceptent les affectations de résultats au Budget Primitif de 2026 telles que définies ci – dessus.

Le Maire,
Monsieur Christian HUBERT

Certifiée exécutoire le (date de réception par la Préfecture)
Transmise à la Préfecture le 24 avril 2026



MAIRIE
35460 LE TIERCENT
Tél : 02-99-95-01-13
Email : mairie.letiercent@wanadoo.fr